



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 47  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 26 janvier 2026,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-35 :

**Projet de ligne Mettis C - Procédure d'acquisition d'un bien sans maître - Incorporation de la parcelle cadastrée section TC n°165 sise à Metz dans le domaine public métropolitain.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1123-1, L.1123-2 et L.2222-20,  
VU le Code Civil et notamment son article 713,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU le Code Civil,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 septembre 2021 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de la ligne METTIS C ainsi que le lancement de la concertation préalable correspondante,  
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2022 relative au bilan de concertation préalable au projet de ligne METTIS C,  
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 3 juillet 2023 relative à l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de la ligne METTIS C,  
VU l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2024 déclarant d'utilité publique le projet de création de ligne METTIS C,  
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 16 juin 2025 relative à l'engagement d'une demande d'enquête parcellaire pour le projet de la ligne METTIS C,  
VU les recherches effectuées constatant les décès de Monsieur Jean CARL et Madame Eugénie ADAM, en date des 1<sup>er</sup> novembre 1971 et 16 novembre 1971, propriétaires de la parcelle cadastrée section TC n° 165 à Metz, pour lesquels aucun successeur ne s'est présenté,  
VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz en date du 18 décembre 2025, portant renonciation au profit de Metz Métropole à l'exercice de son droit de propriété sur le bien sans maître constitué par la parcelle cadastrée section TC n° 165 à Metz,  
CONSIDERANT le projet de création d'une 3<sup>ème</sup> ligne de Bus à Haut Niveau de Service METTIS C visant à assurer un meilleur maillage des zones sud du territoire non desservies par les deux actuelles de BHNS METTIS, et qui reliera le centre de Metz au centre de Marly, en passant par Montigny-lès-Metz,  
CONSIDERANT les travaux d'aménagement à intervenir pour le projet précité, menés par

NPP 15

Metz Métropole, nécessitant l'acquisition de la parcelle cadastrée section TC n° 165 à Metz, d'une contenance totale de 15ca, propriété de Monsieur Jean CARL et Madame Eugénie ADAM, CONSIDERANT que ladite parcelle peut être qualifiée de bien sans maître dans la mesure où les décès de Monsieur Jean CARL et Madame Eugénie ADAM sont intervenus depuis plus de 30 ans, et pour lesquels aucun successeur ne s'est présenté, CONSIDERANT que l'article 713 du Code civil attribue de plein droit la propriété d'un bien sans maître à la commune et que le même texte lui confère la possibilité de renoncer, par délibération, à exercer ses droits au profit de l'EPCI dont elle est membre qui en devient alors propriétaire, CONSIDERANT que la parcelle susvisée ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune, celle-ci a renoncé à exercer son droit de propriété sur ce bien sans maître par délibération de son conseil Municipal,

DECIDE de prendre acte du renoncement de la Ville de Metz, par délibération de son Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025, à exercer ses droits sur la parcelle cadastrée section TC n° 165 à Metz, au profit de Metz Métropole dont elle est membre, APPROUVE l'incorporation dans le domaine public métropolitain, à titre gratuit et au titre des biens sans maître, de la parcelle cadastrée section TC n° 165 à Metz, d'une contenance totale de 15ca, sur le fondement des articles L.1123-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et 713 du Code Civil, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération, et de prendre en charge l'ensemble des frais y relatifs.

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance

  
Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

# PLAN DE SITUATION

Parcelle section TC n°145 sise 41 rue du XXème Corps Américain à Metz

Bien sans maître - Incorporation dans le domaine public métropolitain



0 50 100 m



## Légende

-  Parcelle à intégrer dans le domaine public métropolitain
-  Limites cadastrales

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20260126-2026-01-BD35-DE

**Numéro de l'acte :** 2026-01-BD35  
**Date de décision :** lundi 26 janvier 2026  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Projet de ligne Mettis C - Procédure d'acquisition d'un bien sans maître - Incorporation de la parcelle cadastrée section TC n°165 sise à Metz dans le domaine public métropolitain.  
**Classification :** 3.1 - Acquisitions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/01/2026  
**Numéro AR :** 057-200039865-20260126-2026-01-BD35-DE  
**Document principal :** 99\_DE-35.pdf

#### Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 15:05	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 15:05	En cours de transmission	
29/01/26 15:06	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:11	Accusé de réception reçu	